



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-LOUIS
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 2 octobre deux mille dix-sept à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Réjean Bernier, maire
 Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
 Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
 M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
 Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
 M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
 M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier; ainsi que de madame Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

17-10-175

5.8 LA CLÉ SUR LA PORTE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

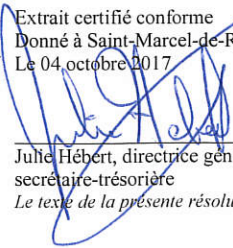
ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer Saint-Marcel-de-Richelieu municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à la séance du 2 octobre 2017

Extrait certifié conforme
Donné à Saint-Marcel-de-Richelieu
Le 04 octobre 2017


Julie Hébert, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil